

# Le vote nul dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire : causes et stratégies de lutte (2000-2010)

**Dr Katiénéffooua Adama OUATTARA,**

Enseignant-chercheur,  
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan - Cocody,  
Côte d'Ivoire.  
E-mail: katienefr@yahoo.fr

## Résumé

Le bulletin nul est un phénomène ancien dans l'histoire électorale de la Côte d'Ivoire. Ce phénomène a connu une ampleur avec le retour au multipartisme en 1990. Ainsi, pour l'élection présidentielle du 22 octobre 2000, l'on a enregistré un nombre très élevé de bulletins nuls contrairement aux élections présidentielles antérieures. Par contre, le 31 octobre 2010, après huit ans de crise militaropolitique, de nombreux Ivoiriens participent à l'élection présidentielle la plus ouverte de l'histoire électorale de la Côte d'Ivoire. Cette élection a vu une plus grande mobilisation des partis politiques à la formation et à la sensibilisation de leurs électeurs au vote, ce qui a engendré la baisse remarquable des bulletins nuls. Ainsi, l'étude s'interroge sur les facteurs explicatifs et les stratégies de lutte contre les bulletins nuls en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010.

Mots clés : Bulletins nuls-élections présidentielles - partis politiques-formation des électeurs.

## Abstract

The invalid ballot is an ancient phenomenon in the electoral history of Côte d'Ivoire. This phenomenon became more widespread with the return to multiparty politics in 1990. Thus, for the presidential election of October 22, 2000, there was a very high number of spoiled ballots, unlike the previous presidential elections. But, on October 31, 2010, after eight years of military-political crisis, many Ivoirians participated in the most open presidential election in the electoral history of Côte d'Ivoire. This election saw a greater mobilization of political parties to train and educate their voters to vote, which led to the remarkable drop in spoiled ballots. Thus, the study questions the explanatory factors and the strategies for combating spoiled ballots in Côte d'Ivoire between 2000 and 2010.

Keywords: Spoiled ballots-presidential elections-political parties-voter education.



## Introduction

Après une gestion monolithique du pouvoir, les États africains en général et la Côte d'Ivoire en particulier, ont autorisé le multipartisme à la suite de pressions tant internes qu'externes. (K. Bamba, 2005, p. 7). Le retour au multipartisme en Côte d'Ivoire en 1990 a été accompagné par l'organisation d'élections présidentielles pluralistes et ouvertes. Ces élections au cours desquelles plusieurs candidats sont appelés à se présenter ont révélé un nombre remarquable de bulletins nuls entre 2000 et 2010.

La question fondamentale que l'on se pose est de savoir quels sont les facteurs explicatifs et les stratégies de lutte contre les bulletins nuls en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010.

Notre étude part de 2000 à 2010. Cette période a été marquée par un nombre très élevé de bulletins nuls. En effet, le 22 octobre 2000, la Côte d'Ivoire organise sa troisième élection présidentielle pluraliste. Pour cette élection, l'article 37 du code électoral précise que le vote aura lieu au moyen de bulletin unique de vote fourni par la Commission en charge des élections<sup>1</sup>. Cette élection au cours de laquelle le bulletin unique de vote a été utilisé pour la première fois, l'on a enregistré une augmentation fulgurante du nombre de bulletins nuls. L'année 2010 quant à elle, correspond à l'organisation des premières élections les plus libres et ouvertes avec un chiffre record de quatorze candidatures. On estime à 80 % le taux de participation sur les deux tours de ces élections, l'un des chiffres les plus élevés au monde (K. Adou, 2011, p. 3). Cette élection compétitive et ouverte a mobilisé les partis

---

1. Article 37 de la Loi n° 2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant code électoral, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 42<sup>ème</sup> année, N° 30, 3 août 2000, p. 541.

politiques et la structure en charge de l'organisation des élections<sup>2</sup> à travers la formation et la sensibilisation des électeurs au vote pour aboutir à un faible taux de bulletins nuls.

Des hypothèses de recherche nous amènent à penser que la maladresse, l'analphabétisme et la complexité du bulletin de vote ont fortement contribué à l'apparition des bulletins nuls aboutissant parfois à des taux de bulletins nuls alarmants allant jusqu'à l'atténuation des critères de nullité du bulletin de vote (CEI, 2016, p. 16). Ainsi, cette étude ambitionne de mieux faire comprendre les raisons profondes à l'origine de la génération massive des bulletins nuls entre 2000 et 2010 sans pour autant omettre les stratégies mises en œuvre pour les combattre.

Pour mener à bien notre étude, nous avons eu recours à deux catégories de document notamment la documentation écrite et la documentation orale. Pour ce qui est de la documentation écrite, nous avons consulté les ouvrages généraux tels que ceux de Jacob Assougba, *Le guide électoral*, du Ministère de l'Intérieur, *Guide du président de bureau de vote pour les élections générales de 1995*, et Ghislaine Boquet, *Guide des élections*.

En effet, dans leurs ouvrages respectifs, Jacob Assougba (2007, p. 64) et le Ministère de l'Intérieur (1995, p. 22) abordent les différentes catégories de bulletins nuls selon les textes établis, et Ghislaine Boquet (2004, p. 327) s'intéresse à la définition générale du bulletin nul tout en insistant sur les différents types de bulletins nuls. Cependant, des limites ont été enregistrées dans ces différents ouvrages, surtout au niveau de la catégorisation claire des différents types de bulletins nuls pour faciliter une identification formelle du bulletin incriminé. À ces ouvrages généraux, viennent s'ajouter les articles. À ce titre, nous pouvons citer les articles de Cheick Ely Cissé, « *Bulletins nuls : les candidats vont*

---

2. Il s'agit de la Commission Électorale Indépendante (CEI). Instituée par la Constitution du 1<sup>er</sup> Août 2000 en son article 32 alinéa 4, la Commission Électorale Indépendante a été créée par la loi n°2001-634 du 9 octobre 2001, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 43<sup>ème</sup> année, N° 41 du 11 octobre 2001.

*perdre gros!*», Armand Depeyla, «*Voici comment voter*», et Adélaïde Zulfikarapasic, «*Le vote blanc : abstention civique ou expression politique?*». En fait, les auteurs Cheick Ely Cissé (2010, p. 2) et Armand Depeyla (2010, p. 3) présentent respectivement les causes des bulletins nuls qui peuvent faire perdre un candidat et les stratégies de lutte mises en œuvre pour combattre les bulletins nuls. Toutefois, dans ces différents articles, des insuffisances ont été notées concernant les causes des bulletins nuls et les stratégies pour leur réduction significative. Quant à Adélaïde Zulfikarapasic (2001, p. 247-268), il analyse les facteurs politiques, idéologiques et sociologiques à l'origine du vote blanc. Son étude révèle que l'abstention au vote, les votes blancs et nuls sont des comportements qui reflètent une attitude protestataire de la part des votants. Au-delà de ces ouvrages généraux et articles, des informations orales nous ont été d'une utilité remarquable dans la réalisation de notre travail. À cet effet, nous nous sommes entretenus avec les responsables politiques et institutionnels en charge des élections en Côte d'Ivoire. Ainsi, nous avons pu interroger Monsieur François Roland Adiko<sup>3</sup>, Monsieur Monnin Martial Akichy<sup>4</sup> et Monsieur Brahim Doumbia<sup>5</sup>. Ces responsables de différents partis politiques, au cours de nos différents entretiens, ont affirmé que plusieurs causes sont à l'origine des bulletins nuls lors des élections présidentielles. En plus, ils nous ont présenté les différentes stratégies mises en place au niveau de leurs états-majors politiques pour réduire le taux de

---

3. Entretien avec Monsieur François Roland Adiko, Secrétaire exécutif chargé des élections au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), à la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI), dans son bureau n° 718 à Abidjan-plateau, le 5 août 2015 de 8 h 6 min à 8 h 55 min.

4. Entretien avec Monsieur Monnin Martial Akichy, Secrétaire national chargé des élections du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), au quartier général du parti à Adjamé 80 logements à Abidjan en face du siège du journal gouvernemental *Fraternité matin*, le 6 juin 2018 de 12 h 18 min à 12 h 50 min.

5. Entretien avec Monsieur Brahim Doumbia, Secrétaire adjoint par intérim chargé des élections au Rassemblement des Républicains (RDR), à son bureau au siège du RDR à Cocody-rue Lepic, Abidjan, le 3 août 2015 de 15 h à 15 h 55 min, en présence d'Idriss Touré, membre du secrétariat aux élections au RDR.

bulletins nuls. Par ailleurs, Madame Kadja Christelle Dago<sup>6</sup> nous a rapporté les efforts de sensibilisations de la CEI pour former les électeurs au vote.

L'approche méthodologique adoptée est le résultat du croisement des informations contenues dans des ouvrages, articles de revue et des entretiens en relation avec notre sujet. Ces différentes données nous ont permis d'adopter un plan autour de trois axes. Le premier aborde les causes des bulletins nuls en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010, le second présente les différentes catégories de bulletins nuls, et enfin le troisième axe traite des stratégies mises en œuvre pour lutter contre les bulletins nuls.

## **1. Les facteurs explicatifs des bulletins nuls dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010**

La nullité du vote dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010 repose sur trois causes fondamentales : l'usage du bulletin unique de vote, l'illettrisme et la maladresse des électeurs.

### **1.1. L'usage du bulletin unique de vote**

Le 22 octobre 2000, la Côte d'Ivoire organise sa troisième élection présidentielle pluraliste. Contrairement aux scrutins présidentiels du 28 octobre 1990 et 22 octobre 1995 où les bulletins multiples de vote ont été utilisés, pour l'élection présidentielle du 22 octobre 2000, l'article 37 du code électoral précise que le vote aura lieu au moyen d'un bulletin unique de vote fourni par la Commission en charge des élections<sup>7</sup>. Certes,

---

6. Entretien avec Madame Kadja Aya Christelle Dago, Chargée d'Études à la Commission Électorale Indépendante, dans son bureau au siège de la CEI, à Angré-Cocody, Abidjan, le 21 juillet 2015 de 8 h 20 min à 9 h 5 min.

7. L'article 37 de la loi n° 2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant code électoral, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 42<sup>ème</sup> année, N° 30, 3 août 2000, p. 541.

ce document présente à bien d'égard des avantages puisque contribuant à l'allègement des travaux et à la réduction des coûts de financement des élections, mais, il comporte aussi des inconvénients (C. E. Cissé, 2010, p. 2).

En effet, bien qu'il soit présenté comme une procédure de simplification du vote, le bulletin unique de vote peut bien au contraire constituer une source de complication pour l'électeur. Ce nouvel outil impose au votant d'être capable d'identifier son candidat parmi plusieurs puis de cocher ou d'apposer son empreinte digitale dans la case réservée au vote. (C.E. Cissé, 2010, p. 2). Ainsi, les chiffres des bulletins nuls lors des présidentielles de 2000 et 2010 dans lesquelles le bulletin unique de vote était en vigueur sont révélateurs. En 2000, sur un total de 2 049 018 votants, on enregistre 1 795 006 bulletins validés soit 87,60 % des suffrages exprimés et 254 012 bulletins non valides soit 12,40 % des votants<sup>8</sup>. C'est pourquoi selon François Roland Adiko «le passage des bulletins multiples de vote au bulletin unique de vote est l'une des causes principales du nombre élevé des bulletins nuls en 2000»<sup>9</sup>. C'est aussi l'avis de Kadja Aya Christelle Dago qui déclara,

certaines facteurs étaient bien, le nombre déplorable de bulletins nuls. C'est la première fois que les Ivoiriens votent avec le bulletin unique de vote. On peut considérer qu'ils ne sont pas encore habitués à un tel mécanisme<sup>10</sup>.

En revanche, en 2010, sur les 5 725 720 Ivoiriens qui se sont inscrits pour participer à l'élection du 31 octobre 2010, seuls 4 837 579 électeurs se sont rendus effectivement aux urnes pour

---

8. Commission Nationale Électorale (CNE), 2001, *Rapport général d'activités, 9 août 2000-28 juin, transparence et régularité*, Abidjan, CNE, p. 67.

9. Entretien avec Monsieur François Roland Adiko, Secrétaire exécutif chargé des élections au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), à la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEFCI), dans son bureau n° 718 à Abidjan-plateau, le 5 août 2015 de 8 h 6 min à 8 h 55 min.

10. Entretien avec Madame Kadja Aya Christelle Dago, Chargée d'Études à la Commission Électorale Indépendante, dans son bureau au siège de la CEI, à Angré-Cocody, Abidjan, le 21 juillet 2015 de 8 h 20 min à 9 h 5 min.

choisir le futur président (P. Soro, 2010, p. 2); soit un taux de participation de 84,49 %, l'un des taux les plus élevés au monde. (K. Adou, 2011, p. 3). L'élément fondamental qui a attiré notre attention à l'issue de ce premier tour comparativement à l'élection de 2000, c'est le nombre réduit de bulletins nuls. Sur les 4 837 579 de votants, on enregistre 221 655 suffrages nuls, soit 4,58 %. (P. Soro, 2010, p. 2). On constate une baisse remarquable du taux de bulletins nuls, qui passe de 12,40 % en 2000 à 4,58 % en 2010. Le passage des bulletins multiples au bulletin unique de vote a été l'une des causes principales de la nullité du vote dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010. Cependant, d'autres facteurs non négligeables liés à la personnalité de l'électeur ont aussi contribué à la génération massive de ces bulletins nuls, notamment l'illettrisme et la maladresse des électeurs.

	Élection présidentielle du 22 octobre 2000		Élection présidentielle du 31 octobre 2010	
	Nombre	Taux (en %)	Nombre	Taux (en %)
Inscrits	5.475.143		5.725.720	
Votants	2.049.018	37,42	4.837.579	84,49
Suffrages exprimés	1.795.005	87,60	4.615.924	95,42
Bulletins nuls	254 013	12,40	221 655	4,58

(Source : *Fraternité Matin*, n° 13798, jeudi 4 novembre 2010, p. 2 et l'Arrêté N° E 0002-2000 de la Cour Suprême de Côte d'Ivoire)

Tabl. 1. Données des scrutins présidentiels en Côte d'Ivoire (2000-2010)

## 1.2. L'illettrisme et la maladresse des électeurs

Le niveau d'instruction, notamment l'analphabétisme, est l'un des facteurs décisifs pour expliquer les votes nuls lors des élections présidentielles en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010. Ainsi,

l'alphabétisation ouvre la porte à l'exercice des droits. Les personnes illettrées ou qui savent très peu lire et écrire ne peuvent même pas exercer en toute liberté leur droit de vote : incapables de



prendre connaissance des programmes des candidats et des partis, elles ne sont pas en mesure de poser des choix éclairés (C. Dias et D. Gillies, 1996, p. 18).

En effet, les statistiques de l'Unicef (Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance) sont éloquentes et estiment le taux d'analphabétisme à 51 % en Côte d'Ivoire en 2008. (C.E. Cissé, 2010, p. 2). Dans ce contexte, certains électeurs illettrés et âgés (en milieu rural et urbain) ont du mal à reconnaître leur «choix» parmi une multitude de candidats portés sur le même bulletin de vote. L'autre inconvénient, c'est que, contrairement au bulletin par candidat, le bulletin unique de vote entraîne une prolongation du temps de vote pour identifier son candidat, ensuite pour apposer son choix (la croix) dans la cage de ce dernier. (C.E. Cissé, 2010, p. 2). Ce qui implique une grande diligence de la part du votant. Malheureusement, avec le stress et la précipitation, de nombreux dégâts sont commis sur les bulletins de vote. Pourtant, l'un des rôles des scrutateurs est de gérer le stress et de guider des personnes âgées et illettrées. Ce rôle de guide peut parfois influencer le choix de l'électeur, ce qui entacherait la valeur du secret de vote. En outre, ce n'est pas seulement les analphabètes qui ont des problèmes, «il faut aussi reconnaître que des "intellectuels" nous surprennent. Au lieu de choisir leur candidat à travers la croix, certains préfèrent signer le bulletin. Ce qui entraîne la nullité du vote»<sup>11</sup>, précise notre interlocuteur qui ajoute «qu'il faudra accroître les campagnes de sensibilisation».

Par ailleurs, l'utilisation de l'encre indélébile a été sans contexte l'une des raisons fondamentales du taux élevé des bulletins nuls lors des élections présidentielles de 2000 et 2010. Il s'agit pour le votant de tremper l'index gauche dans l'encre indélébile et l'apposer dans la case réservée au candidat de son choix et où figure sa photo, son emblème ou le logo. Mais, l'inconvénient du vote à

---

11. Entretien avec Monsieur Édouard Djoussou, Directeur des Études et de l'Éducation Civique, à son bureau au siège technique de la Commission Électorale Indépendante (CEI) à Angré-Cocody, Abidjan, le 07 février 2018, de 9 h 35 min à 10 h 5 min.

l'encre indélébile réside dans le fait qu'en pliant le bulletin unique de vote avant de l'introduire dans l'urne, l'encre non asséchée se retrouve le plus souvent à déborder malencontreusement sur les cases de plusieurs candidats. (A. Depeyla, 2010, p. 3). Dès lors, plusieurs choix apparaissent sur le bulletin annulant ainsi un vote dûment effectué.

Les causes à l'origine de la génération massive des votes nuls sont l'utilisation d'un nouvel outil de vote, c'est-à-dire le bulletin unique de vote, l'illettrisme et la maladresse des électeurs. À ceux-ci, s'ajoute aussi la sensibilisation insuffisante des électeurs, qui a également joué un rôle majeur dans l'augmentation du nombre de bulletins nuls. Une fois les causes des bulletins nuls étalées, invitation nous est faite de présenter les catégories des bulletins nuls entre 2000 et 2010.

## **2. Les différentes catégories de bulletins nuls dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010**

Unités d'expression et de mesure de l'acte électoral de nos jours, les bulletins de vote sont dits nuls lorsque, «ceux-ci ne sont pas conformes à ce qui est prescrit par les textes» (Ministère de l'Intérieur, 1995, p. 22). En d'autres termes, «ce sont les bulletins blancs, annotés et déchirés, qui ne peuvent être pris en compte dans les opérations de décompte final, mais qui font partie des suffrages dits nuls» (G. Boquet, 2004, p. 327). Pour les élections présidentielles de 2000 et 2010, utilisant le bulletin unique de vote, l'on a vu apparaître deux catégories de bulletins nuls, à savoir les bulletins blancs et les bulletins annotés ou maculés.

### **2.1. Les bulletins blancs**

Le vote blanc appartient à la catégorie des suffrages dits "non exprimés", tout comme le vote nul. Il se définit comme, «un acte par lequel l'électeur manifeste, lors d'une consultation électorale, son incapacité ou son refus d'exercer un choix parmi une offre politique donnée» (A. Zulfikarapasic, 2001, p. 247). En d'autres

termes, «les bulletins blancs sont ceux sur lesquels les électeurs n'ont pas exprimé leurs suffrages» (J. Assounga, 2007, p. 64). Ce type de vote n'est pas comptabilisé lors du dépouillement pour le compte d'un candidat.

En effet, le vote blanc qui consiste pour l'électeur à déposer dans l'urne une enveloppe vide, ou un bulletin dépourvu de toute intention de vote, «tend à être plus important dans les démocraties de vote obligatoire, particulièrement quand les sanctions prévues pour les abstentionnistes sont effectives» (G. Pion, 2010, p. 3). Cependant, en Côte d'Ivoire, où les électeurs n'ont aucune obligation de se rendre au bureau de vote, selon Monsieur Monnin Martial Akichy,

La plupart des électeurs se déplacent dans l'intention d'exprimer leur vote plutôt que d'aller sanctionner une classe politique. Le vote blanc est généralement attribué aux "intellectuels" qui ne trouvent pas le candidat qui leur convient à une élection donnée et qui sont parfois déçus par l'offre politique<sup>12</sup>.

Ainsi, les bulletins vierges, de tout signe et de toute annotation, sont des votes intentionnels, délibérés et ne représentent qu'une très faible proportion des bulletins annulés. La majeure partie d'entre eux est constituée de bulletins annotés et maculés.

## **2.2. Les bulletins annotés et maculés**

Les bulletins annotés sont ceux sur lesquels le votant exprime son sentiment de protestation, de mécontentement, de colère, voire de passion. L'illustration la plus fréquente de ces comportements est fournie d'une part par les bulletins dont le nom du candidat a été découpé, soit barré, et d'autre part des personnes ayant annoté sur les bulletins des mots, des phrases, injonctions n'ayant pas de lien avec l'élection. (Y. Deloye et O. Ihl, 1991, p. 164-165). C'est ce que Monsieur Brahim

---

12. Entretien avec Monsieur Monnin Martial Akichy, Secrétaire national chargé des élections au Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), au quartier général du parti à Adjamé 80 logements à Abidjan en face du siège du journal gouvernemental *Fraternité matin*, le 6 juin 2018 de 12 h 18 min à 12 h 50 min (Police non conforme).

Doumbia<sup>13</sup> appelle “excès de zèle”. Les facteurs à l’origine de ce comportement électoral sont de deux ordres. Il y a d’abord le mécontentement et la protestation qui apparaissent comme les raisons principales pour l’électeur d’émettre un vote annulé. Ceci, pour témoigner son refus manifeste de prendre position. Ensuite vient l’attitude passionnelle de l’électeur. Alors que, dans le premier élément de facteur, l’électeur se refuse pour diverses raisons à opter en faveur de l’un ou de l’autre des candidats, il considère cette fois, nécessaire d’accompagner son choix d’une justification ou d’une argumentation. Un tel usage du bulletin de vote peut traduire l’insuffisance de maîtrise du geste électoral, et par conséquent, l’annulation du vote dûment exprimé.

Aussi, lors des décomptes des bulletins de vote, nous retrouvons de nombreux bulletins maculés, c’est-à-dire des taches d’encre indélébile sur les bulletins de vote, bulletins raturés, bulletins remplis avec un stylo inapproprié, ne permettant pas de savoir avec précision l’intention de vote réalisé, ou bien des croix réalisées au stylo à cheval entre les cases de deux candidats successifs (A. Depeyla, 2010, p. 3). Dès lors, plusieurs choix apparaissent sur le bulletin annulant ainsi un vote dûment effectué. Selon Monsieur Brahim Doumbia, «ce type de vote est souvent effectué par des personnes analphabètes ou illettrées, alors que les bulletins de vote signés sont souvent l’œuvre de personnes intellectuelles»<sup>14</sup>. Ces intellectuels qui signent sur les bulletins de vote, ignorent ou méconnaissent sans doute les techniques de vote.

---

13. Entretien avec Monsieur Brahim Doumbia, Secrétaire adjoint par intérim chargé des élections au RDR, à son bureau au siège du RDR à la rue Lepic de Cocody à Abidjan, le 3 août 2015, de 15 h à 15 h 55 min en présence d’Idriss Touré, membre du secrétariat aux élections au RDR.

14. Entretien avec Monsieur Brahim Doumbia, Secrétaire adjoint par intérim chargé des élections au Rassemblement des Républicains (RDR), à son bureau au siège du RDR à la rue Lepic de Cocody à Abidjan, le 3 août 2015, de 15 h à 15 h 55 min en présence d’Idriss Touré, membre du secrétariat aux élections au RDR.

En somme, sont considérés comme bulletins nuls et ne devant donc pas être retenus comme suffrages exprimés dans les élections présidentielles en Côte d'Ivoire,

les bulletins blancs, c'est-à-dire ceux sur lesquels les électeurs n'ont pas exprimé leurs suffrages ; les bulletins sur lesquels le votant se fait connaître ; les bulletins trouvés sans enveloppe ou dans les enveloppes non réglementaires ; des bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou des tiers ; les bulletins sur lesquels le nom d'un ou plusieurs candidats a été ajouté ; les bulletins sur lesquels plusieurs candidats ou listes de candidats ont été choisis (J. Assounga, 2007, p. 64).

En Côte d'Ivoire, proportionnellement aux suffrages exprimés, le taux de bulletins nuls demeure élevé lors des différentes élections présidentielles. Alors, quelles sont les stratégies mises en place pour lutter contre les bulletins ?

### **3. Stratégies de lutte contre les bulletins nuls**

Pour inciter les électeurs non seulement à s'acquitter de leur devoir civique, mais surtout à voter correctement avec le bulletin unique de vote en usage lors des présidentielles de 2000 et 2010, des campagnes de sensibilisation et d'initiation au vote ont été menées par la structure en charge des élections en Côte d'Ivoire et les partis politiques.

#### **3.1. L'action des partis politiques**

Les bulletins nuls réduisent fortement le nombre de voix que devrait avoir un candidat. Savoir voter est donc crucial pour tout électeur et son candidat, car une seule voix peut faire basculer le résultat d'un scrutin, au détriment ou en faveur du candidat. (A. Depeyla, 2010, p. 3). C'est pourquoi il est opportun de la part des partis politiques d'initier leurs militants aux techniques du vote. Les élections de 2010, étant inclusives et plus compétitives, ont favorisé une multiplication des séances d'initiation au vote. Tous les partis politiques en présence n'ont ménagé aucun effort pour réduire drastiquement le taux de bulletins nuls.

L'expérience faite par le PDCI dans le village de Kouassikro, dans le département de Daoukro, est pour le moins surprenante. En effet, le vote symbolique organisé auprès d'un échantillon d'électeurs a montré que de nombreuses personnes dans ce département du candidat Henri Konan Bédié ne savent pas voter. 80 % des bulletins ont été déclarés nuls par la commission électorale de cette localité, qui a organisé cette élection test, dans le cadre de la formation des militants de ce parti (A. Depeyla, 2010, p. 3). Ce vote symbolique a donc permis au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de former ses électeurs afin de réduire ou éradiquer le phénomène des bulletins nuls.

Quant aux autres partis politiques tels que le Rassemblement des Républicains (RDR), selon son responsable chargé des élections Monsieur Brahim Doumbia, «La formation des électeurs du RDR s'est faite à travers des spécimens de bulletins de vote et des projections de films»<sup>15</sup>. En effet, l'initiation au vote des militants du RDR s'est faite sur la base des critères de nullité du bulletin de vote. De ce fait, plusieurs spécimens de bulletins nuls de vote ont été présentés aux votants, notamment les bulletins sur lesquels l'électeur a fait porter des signes de reconnaissance tels que sa signature et son nom, les bulletins ayant plusieurs candidats cochés, les bulletins sur lesquels aucun choix n'a été porté, des bulletins comportant des surcharges ou des ratures ou toute autre mention supplémentaire ; considérés comme nuls par la Commission Électorale Indépendante (CEI)<sup>16</sup>. Aussi, le vote test a été organisé auprès d'un échantillon d'électeurs potentiels<sup>17</sup> afin de les former au vote pour les échéances électorales du 31 octobre 2010 qui s'annoncent ouvertes, compétitives et

---

15. Entretien avec Monsieur Brahim Doumbia, Secrétaire adjoint par intérim chargé des élections au Rassemblement des Républicains (RDR), à son bureau au siège du RDR à la rue Lepic de Cocody à Abidjan, le 3 août 2015, de 15 h à 15 h 55 min en présence d'Idriss Touré, membre du secrétariat aux élections au RDR.

16. Commission Électorale Indépendante, 2016, *Élections en Côte d'Ivoire : code électoral*, Abidjan, CEI, p. 16.

17. Ces électeurs potentiels sont des jeunes qui sont à leur première expérience de vote, appelés aussi nouveaux votants.

décisives<sup>18</sup>. Au-delà, des vidéoprojections ont été faites pour sensibiliser les militants sur les différentes étapes du processus de vote. La sensibilisation et la formation des électeurs constituent donc des mesures très importantes pour réduire véritablement le taux de bulletins nuls.

Dans nos pays où, le nombre de personnes qui ne savent ni lire ni écrire est important, il est essentiel d'expliquer aux populations, dans leurs langues respectives la manière de voter afin de réduire voire mettre fin au phénomène du bulletin nul (P. Toutché, 1996, p. 16-19). C'est pourquoi, la stratégie de lutte contre les bulletins nuls, mise en place par le Front Populaire Ivoirien (FPI), a été selon Monsieur N'cho Gberoukou,

La mise en contribution des chefs coutumiers pour traduire les consignes de vote dans les dialectes locaux. Ce qui a permis aux populations villageoises d'améliorer la qualité de leur vote contournant ainsi leur handicap d'analphabétisme<sup>19</sup>.

En fait, cette opération a consisté à mobiliser les chefs coutumiers pendant les deux semaines de campagnes électorales présidentielles et s'est tenue sur l'ensemble du territoire ivoirien. Les chefs coutumiers ont aussi fait passer des messages d'apaisement et de tolérance électorale. La population accueillait favorablement ces messages de sensibilisation au vote et à la paix. Au Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), selon les dires de son responsable politique, Monsieur Monnin Martial Akichy,

---

18. L'élection présidentielle du 31 octobre 2010 en Côte d'Ivoire est qualifiée d'ouverte, compétitive et décisive, car cette élection a vu pour la première fois, la participation des trois ténors de la vie politique ivoirienne, à savoir Monsieur Laurent Gbagbo du Front Populaire Ivoirien (FPI), Monsieur Henri Konan Bédié du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et Monsieur Alassane Dramane Ouattara du Rassemblement des Républicains (RDR).

19. Entretien avec Monsieur Gberoukou N'cho, Secrétaire général adjoint chargé des élections au Front Populaire Ivoirien (FPI), à la fondation Harris Memel Fotê à Cocody deux plateaux Vallon, Abidjan, le 16 août 2018, de 10 h 15 min à 11 h 5 min.

en zones urbaines, où l'accès à Internet est plus aisé, la formation au vote des nouveaux majeurs, c'est-à-dire des jeunes qui votent pour la première fois, a été spécifiquement basée sur les réseaux sociaux.<sup>20</sup>.

Pour convaincre les jeunes, le PIT a mis en avance les thèmes de changement pour un avenir meilleur, la réduction du taux de chômage et les réformes scolaires pour favoriser la formation et l'éducation des jeunes. Pour effectuer cette formation, le PIT a procédé par des séries de questions-réponses sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Tweeter, etc.<sup>21</sup>

Ainsi, en 2010, les électeurs ont été mûrement initiés et sensibilisés au vote à travers des votes symboliques, des projections de films, la mise en contribution des chefferies locales et des messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

### **3.2. L'action de la Commission Électorale Indépendante (CEI)**

Dans le même élan que les partis politiques, la CEI a pris des mesures pour réduire le taux des bulletins nuls à travers la sensibilisation des électeurs. La CEI a fait une large diffusion de messages sensibilisant au vote à travers les médias. Ensuite, elle a organisé des manifestations publiques au cours desquelles des sketches décrivant le processus de vote ont été réalisés. Cette sensibilisation s'est principalement focalisée sur les différents signes à apposer aux endroits appropriés sur le bulletin de vote. Ces signes incluant l'empreinte de l'index trempé dans de l'encre indélébile; ou ceux marqués au stylo comme la croix «X» ou le signe plus «+». (A. Depeyla, 2010, p. 3). Il a été recommandé

---

20. Entretien avec Monsieur Monnin Martial Akichy, Secrétaire national chargé des élections au Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), au quartier général du parti aux 80 logements d'Adjamé à Abidjan en face du siège du journal gouvernemental *Fraternité matin*, le 6 juin 2018 de 12 h 18 min à 12 h 50 min.

21. <http://www.abidjan.net/elections/presidentielle/2010/wodie/programme-de-gouvernement.html> (consulté le 4 février 2020).



d'éviter certaines erreurs pouvant annuler le bulletin de vote. En effet, concernant le pliage du bulletin de vote, les agents de sensibilisation ont recommandé de plier le bulletin à l'envers pour éviter qu'un mauvais pliage n'étale l'encre fraîche sur plusieurs cases du même bulletin de vote. Ce qui entraînerait à coup sûr l'annulation du bulletin de vote, et par conséquent le véritable choix exprimé par l'électeur.

Concernant le vote au stylo, il a été conseillé de bien former les symboles du vote recommandés. Il faut mettre la croix dans la case au bas de la photo de son candidat et d'éviter qu'elle soit à cheval sur des cases consécutives. Il a été également recommandé de ne pas les apposer à d'autres endroits différents de la zone de vote. Dans la mesure où, il a été remarqué que certains électeurs formaient leur croix sur le visage, le logo et même sur l'emblème du parti, entraînant par conséquent une annulation du vote. (A. Depeyla, 2010, p. 3). Des signes autres que ceux recommandés par la CEI ont été formellement interdits. Il faut éviter surtout de signer, d'écrire des expressions injurieuses ou de raturer sur le bulletin de vote.

La vaste campagne de sensibilisation menée par la CEI et les différentes activités massives et répétitives d'initiations au vote menées par les partis en compétition lors des élections de 2010 ont eu raison des bulletins nuls, les ramenant à un taux historiquement bas<sup>22</sup> en dépit de l'usage de bulletin unique de vote.

## **Conclusion**

À l'issue de notre étude, il est essentiel de retenir que les causes à l'origine de la génération massive des votes nuls dans les élections présidentielles multipartites en Côte d'Ivoire entre 2000 et 2010 sont l'utilisation d'un nouvel outil de vote, c'est-à-dire le bulletin unique de vote, l'illettrisme et la maladresse des

---

22. Le taux de bulletins nuls est passé de 12,40 % en 2000, pour s'effondrer à 4,58 % au premier tour de l'élection présidentielle de 2010 et à 2,11 % au second tour. (Voir tableau n°1, p. 6 et *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, p. 107).

électeurs. À celles-ci, s'ajoute aussi la sensibilisation insuffisante des électeurs, qui a également joué un rôle majeur dans l'augmentation du nombre de bulletins nuls. Par ailleurs, deux catégories de bulletins nuls ont été identifiées lors de ces élections présidentielles, notamment les bulletins blancs et les bulletins nuls. Ainsi, pour inciter les électeurs non seulement à s'acquitter de leur devoir civique, mais surtout à voter correctement avec le bulletin unique de vote en usage pendant ces présidentielles de 2000 et 2010, des campagnes de sensibilisation et d'initiation ont été menées par la structure en charge des élections et les partis politiques, ce qui a eu un impact considérable sur la réduction du taux de bulletins nuls. Mais, la sensibilisation et l'initiation au vote peuvent-elles à elles seules mettre fin au phénomène des bulletins nuls et blancs dans les élections présidentielles ivoiriennes ?

Une réflexion globale et inclusive devrait pouvoir permettre à toutes les parties prenantes de l'organisation de l'élection présidentielle de traiter en amont cette problématique des bulletins nuls qui constitue un véritable frein à l'expression de la volonté du peuple dans le choix de ses dirigeants.

## **Sources, bibliographie et webographie**

### **Sources écrites**

- Arrêté N° E 0002-2000 de la Cour Suprême de Côte d'Ivoire.  
Article 37 de la Loi n° 2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant code électoral, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 42<sup>ème</sup> année, N° 30, 3 août 2000, p. 541.
- Commission Électorale Indépendante, 2016, *Élections en Côte d'Ivoire : code électoral*, Abidjan, CEI.
- Commission Nationale Électorale (CNE), 2001, *Rapport général d'activités, 09 août 2000-28 juin 2001, transparence et régularité*, Abidjan, CNE.

Loi n° 2001-634 du 9 octobre 2001, portant création de la Commission Électorale Indépendante (CEI), *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, 43ème année, N° 41, 11 octobre 2001.

### Sources orales

Numéro	Nom et prénoms de l'informateur	Qualité de l'informateur	Date, lieu et durée de l'enquête		
			Date	Lieu	Durée
1	Monsieur Adiko François Roland	Secrétaire exécutif chargé des élections au PDCI	5 août 2015	Plateau, siège de la MUGEF-CI, bureau n° 718	08h 06 à 08h 55 mn
2	Monsieur Akichy Monnin Martial	Secrétaire national chargé des élections au PTT	6 juin 2018	Adjamé, 80 logements, au quartier général du parti	12 h 18 à 12 h 50 min
3	Madame Dago Aya Christelle	Chargée d'Études à la CEI	21 juillet 2015	Cocody, Angré, siège social de la CEI	8 h 20 à 9 h 5 min
4	Monsieur Djoussou Édouard	Directeur des Études et de l'Éducation Civique à la CEI	7 février 2108	Cocody, Angré, siège technique de la CEI	9 h 35 à 10 h 5 min
5	Monsieur Doumbia Brahima	Secrétaire Général Adjoint par intérim chargé des élections au RDR	3 août 2015	Cocody, rue Lepic, siège du RDR	15 h à 15 h 55 min
6	Monsieur N'cho Gberoukou	Secrétaire général adjoint chargé des élections au FPI	16 août 2018	Cocody, deux plateaux, Vallon, siège du FPI	10 h 15 à 11 h 5 min

### Bibliographie

- ADOU Kevin, 2011, « Côte d'Ivoire : une alternance dans la douleur », in *Débats-courrier d'Afrique de l'ouest*, n° 84, p. 3-8.
- ASSOUGBA Joseph, 2007, *Le guide électoral*, Abidjan, CERAP.
- BAMBA Kassimi, 2005, « Élections et paix sociale en Afrique : enjeux, perspectives », *Débats-courrier d'Afrique de l'ouest*, n° 28, p. 7-12.
- BARRAT Jacques. dir, 2011, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions SPM.

BOQUET Ghislaine, 2004, *Guide des élections*, Paris, MB Formation.

CISSÉ Cheick Ely, 2010, « Bulletins nuls : les candidats vont perdre gros ! », *Nord-Sud*, n°1640, 4 November, p. 2.

DELOYE Yves et IHL Olivier, 1991, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881 », *Revue française politique*, 41<sup>e</sup> année, n° 2, p. 164-165.

DEPEYLA Armand, 2010, « Voici comment voter », *Soir Info*, n° 4820, 24 septembre, p. 03.

PION Geoffrey, 2010, « Le vote blanc et nul en Wallonie : analyse écologique et individuelle », *Belgio*, n° 3, p. 1-25.

DIAS Clarence et GILLIES David, 1996, « Droits de la personne, démocratie et développement », *Afrique démocratie et développement*, n° 011, p. 18.

SORO Pascal, 2010, « Résultats provisoires de la présidentielle », *Fraternité Matin*, n° 13798, p. 2.

TOUTCHÉ Paulin, 1996, « Élections en Afrique : beaucoup reste à faire », *Agipromo*, n° 91, p. 16-19

ZULFIKARAPASIC Adélaïde, 2001, « Le vote blanc : abstention civique ou expression politique ? », *Revue française de sciences politiques*, 51<sup>e</sup> année, n° 1-2, p. 247-268.

### **Webographie**

<http://www.abidjan.net/elections/presidentielle/2010/wodie/programme-de-gouvernement.html> (consulté le 4 février 2020).